

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 16 4 6 /MPMEF/DGD/DU 16 OCT 2013

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Prorogation du délai d'émission des formules
pour la période juillet-août-septembre 2013

Réf : Courier n° CCC/1605-13/MTL/DGA-FD/DV-KIEK/SAV-TG/Adl
du 1^{er} octobre 2013

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, qu'en application des dispositions contenues dans le courrier visé en référence, le délai de traitement des dossiers de la campagne 2012-2013 (validation des confirmations de vente et émission des formules), pour la période **juillet-août-septembre 2013**, est prorogé au **1^{er} octobre 2013, délai de rigueur.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations :

- MPMEF/Cab
- DG Economie
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- Conseil du Café-Cacao
- Chbre Cce & Industrie
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Col-Maj. Issa COULIBALY